

Examens concernés : BGT, BCP et CAP



page 1

MODIFICATION DES PROTOCOLES – EPS en CCF

Cette fiche mémo a pour but de vous présenter les activités liées à la modification ou la suppression des protocoles pour l'EPS CCF.

À l'issue de cette fiche mémo, vous saurez modifier/supprimer des protocoles.

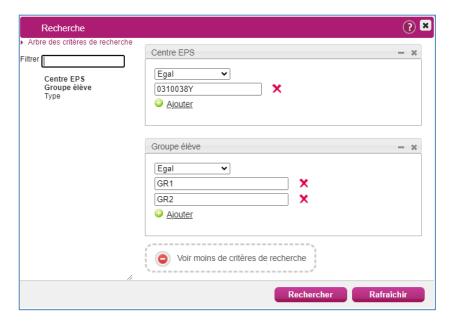
Prerequis:

- la Commission Académique d'EPS ou éventuellement le gestionnaire DEC a défini la période de saisie des protocoles en établissement,
- la date de début de cette période est atteinte,
- les protocoles ne sont pas transmis pour validation (à la Commission Académique EPS ou éventuellement au gestionnaire DEC).

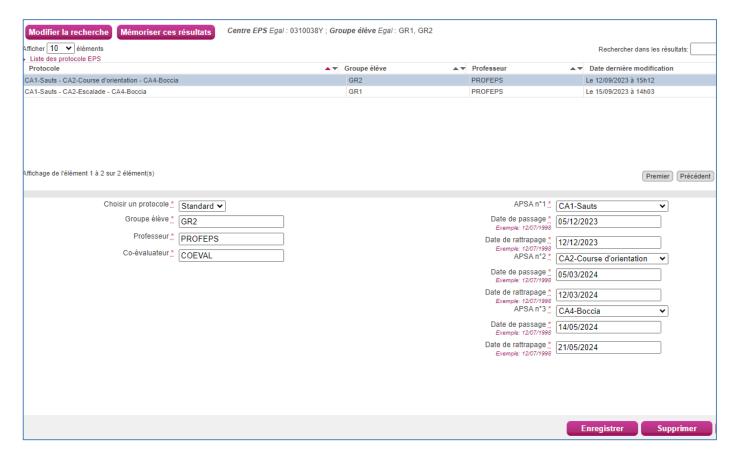
Modifier les protocoles

Mon établissement - Gérer l'EPS - Gérer les protocoles

Dans cette activité, je peux modifier/supprimer un protocole.



Tout d'abord des critères de recherches vous sont proposés. Le centre EPS est rempli par défaut et est non modifiable. Vous pouvez ajouter un critère (ou plusieurs) pour cibler plus précisément les protocoles à gérer. Dans l'exemple ci-dessus c'est le critère de recherche « Groupe élève » qui est utilisé.



Dans la partie haute de l'écran sont affichés les protocoles correspondant à vos critères de recherche. Lorsque vous sélectionnez un protocole à modifier, son détail s'affiche dans la partie basse de l'écran.

Cas du protocole adapté

Le protocole « Adapté » sert pour les candidats avec aménagement.

Dans le cas du protocole adapté,

- Aux BGT et au BCP, 2 APSAs au moins peuvent être sélectionnées, la troisième est facultative,
- Au CAP, au moins une APSA doit être sélectionnée, la deuxième est facultative.

Comment est constituée la liste des APSAs à sélectionner ?

Si une liste d'APSAs a été validée par le Commission Académique EPS ou éventuellement par la DEC pour votre établissement, cette liste sera présentée. S'il manque une APSA gérée par votre établissement, il faudra en aviser la Commission Académique EPS ou éventuellement le gestionnaire DEC pour procéder à l'ajout.

Si aucune APSA n'a été validée pour votre établissement, elles seront toutes présentées.

Pour un protocole standard les APSAs sélectionnées doivent être de champs d'apprentissage différents.

Le type « National » d'une APSA ne concerne que les candidats du BGT. Pour ce même domaine, pour un protocole standard, au moins deux activités doivent être de type National. La troisième activité peut être de type Académique ou Etablissement.

Lorsque que le protocole est finalisé, vous l'enregistrer en cliquant sur le bouton :



page 2

L'icône Tiregistrement effectué qui s'affiche vous indique que le protocole est enregistré. Vous pourrez le transmettre à la Commission Académique EPS.



Examens concernés : BGT, BCP et CAP

Nota:

Les passages d'APSAs (et éventuels rattrapages) ne doivent se dérouler ni le week-end et ni aux dates réservées définies par la Commission Académique EPS.

Supprimer les protocoles

